

# Règlements du Club Les Modélistes Anti-Gravité Inc

*Ce document est disponible en tout temps au [www.anti-gravite.com/reacuteglements.html](http://www.anti-gravite.com/reacuteglements.html)*

## Règlements d'ordre administratif

Ajouter ici vos règlements d'ordre administratifs – Par exemple:

Toute personne qui utilise ce site doit:

1. Être membre en règle de MAAC.
2. Être membre du Club Les Modélistes Anti-Gravité Inc, ou être un invité
  - a. Un invité peut être invité deux fois dans une même saison
  - b. Pour être invité, un pilote doit être en règle avec le MAAC et dans un autre club du MAAC
3. Se conformer au code de sécurité de MAAC et à tous les règlements du club.

En cas d'urgence appeler le (9-11) l'adresse à fournir aux premiers répondants est dans le champ à l'arrière du 1266 Chem. du Ruisseau N, Saint-Mathieu-de-Beloeil, QC J3G 2C9

Ou selon des informations suivante 45.620500723909, -73.25338553779895

## Procédures normales d'opération et règles de sécurité du Club

Ces règles sont disponibles en version imprimée ou en ligne ([www.anti-gravite.com/reacuteglements.html](http://www.anti-gravite.com/reacuteglements.html)). Une copie de ces règles doit être disponible pour tout membre qui exploite un SATP. Le club s'efforcera d'en garder une copie sur le site de vol.

Ce club autorise les catégories suivantes de modélisme :

STAP, modèles de fusées.

## Règles du site

- 1) Un extincteur doit être présent pour toutes les opérations de modèles motorisés.

## Règles SATP

Pour les membres exploitant des SATP sur ce site:

- 2) Tous les membres doivent se conformer au règlement de l'aviation Canadien pour les SATP.
- 3) Toutes les opérations de pré-vol ou d'assemblages doivent être effectuées dans la zone désignée.
- 4) Les accumulateurs (batterie) ne doivent pas être connectés aux modèles électriques à moins que le modèle ne soit retenu dans la zone de démarrage – sans exception.
- 5) Les modèles à combustion interne doivent être retenus et démarrés dans les postes de démarrage ou équivalent, situés dans la zone de démarrage. N'effectuez pas de réglage prolongé si d'autres pilotes volent.
- 6) La direction du décollage et de l'atterrissage et la configuration du trafic seront déterminées par les vents dominants. S'il n'y a pas de vent, tous les décollages doivent
- 7) Le lancement manuel et le lancement à l'élastique doivent être effectués en accord avec tous les pilotes en vol- normalement d'un côté des postes de pilotage.

- 8) Notre zone de vol est Située au nord-ouest de la piste, en éloignement de 1500 pieds de part et d'autre des postes de pilotage et 1500 pieds perpendiculaire à piste vers le Nord-Ouest
- 9) Le stationnement et les poste de démarrage sont situer à l'arrière de la piste soit au SUD-EST. REMARQUE - Les règles MAAC et RAC INTERDISSENT LE VOL À MOINS DE 30 m de toute personne, propriété ou "chose" de valeur non MAAC. en faire la liste ici.
  - a. Voiture
  - b. Remorque
- 10) La récupération des SATP qui atterrissent/s'écrasent hors de la piste mais dans la zone de vol sera effectuée en accord avec tous les pilotes en vol.
- 11) Les pilotes peuvent voler en formation à condition qu'ils y consentent. La limite de pilote en vol est de 5 avions et de 4 multi-rotors.
- 12) Aucun vol ne commencera avant une demi-heure après le lever du soleil et se terminera une demi-heure avant le coucher du soleil, dont l'heure est disponible sur l'application Weather Network pour la ville de St Mathieu de Beloeil. Le vol de nuit n'est pas autorisé au Club Les Modélistes Anti-Gravité Inc, sauf sur autorisation spécial et en accord avec le MAAC SAG.
- 13) Les observateurs MAAC sont obligatoires sur notre site. Voici les procédures du club pour assurer la sécurité aérienne pleine grandeur :
  - a. Lorsqu'un membre ou une autre personne aperçoit un avion pleine grandeur qui pourrait s'approcher du site, il doit crier "AVION" à haute
  - b. TOUS les pilotes doivent immédiatement descendre à une altitude aussi basse que possible, puis atterrir dès que possible en toute sécurité.
  - c. Lorsque l'avion pleine grandeur n'est plus une menace, la personne qui a donné l'avertissement doit crier "DÉGAGÉ", ou les pilotes peuvent prendre cette décision eux-mêmes et reprendre le vol.
- 14) Dans le cas d'un avion hors contrôle vers L'aérodrome de St-Mathieu de Beloeil vous devez appeler « Corporation Aéroport SMB Inc » au 450-446-5931 et les informer du problème. Notre site se trouve dans un espace aérien non contrôlé, il n'est donc pas nécessaire d'en informer le CTA (Contrôle du Trafique Aérien).
- 15) En cas de quasi-accident ou de problème de sécurité entre un avion pleine grandeur et notre ATP, TOUS LES VOLS DOIVENT cesser immédiatement. Les membres concernés doivent remplir un rapport d'événement à signaler MAAC et le soumettre à l'exécutif du club et suivre la politique de MAAC avec les exceptions suivantes :
  - a. Si le ou les membres concernés estiment que le risque était très minime, ils peuvent remplir leur propre déclaration ou évaluation des risques à l'aide du formulaire MAAC. Soumettez une copie du formulaire à l'exécutif du club lorsque cela est possible et rappelez-vous que vous devez conserver ce formulaire pendant un an (CAR901.49 (2)). Reprenez le vol lorsque vous avez terminé.
  - b. Si le membre ou l'exécutif du club juge l'événement grave, les vols ne reprendront pas tant que les membres n'auront pas reçu l'autorisation écrite de l'exécutif du club.
  - c. S'il y a un contact réel entre un aéronef et un SATP MAAC - tous les vols cesseront jusqu'à ce que MAAC confirme que nous pouvons reprendre les opérations.
  - d. Ce processus est pour votre protection.

- 16) Aucun ATP ou autre modèle de vol d'aéronef n'aura lieu en dessous des conditions météorologiques minimales imposées par le Club. Les membres peuvent déterminer eux-mêmes la météo par observation directe ou utiliser toute autre source :
- 17) Si des nuages sont présents en dessous de 1000 pieds au-dessus de la zone de vol
- 18) une exigence de visibilité horizontale inférieure à 3 mt autour de la zone de vol, et
- 19) s'il y a d'autres conditions d'obscurcissement (brouillard, fumée, brume, etc.) qui pourraient rendre difficile le repérage d'aéronefs pleine grandeur.

a titre de référence

- La ligne haute tension au nord de la piste, est a .7 miles des postes de pilotage
- Le mont St-hilaire est a 6 miles et une altitude de 230 mètres du niveau de la mer (notre terrain étant a 30 mètres du niveau de la mer)

20) Aucune autre stratégie de mitigation des risques n'est requise au Club Les Modélistes Anti-Gravité Inc. La technique MAAC "voir et éviter" a été jugée adéquate pour assurer la sécurité aérienne.

21) L'exécutif du Club révisera ces règles au moins une fois par an.

## Règlement facultative si des observateurs sont requis

22) Le Club Les Modélistes Anti-Gravité Inc requiert des observateurs dans les situations suivantes :

- a. À tout moment et pour tout type de vol
- b. L'observateur doit :
  - i. Être un membre du Club Les Modélistes Anti-Gravité Inc.
  - ii. Avoir ces ailes
  - iii. Ne pas être mineur

23) Lorsque des observateurs visuels sont requis, les règles du club sont les suivantes :

- a. Leur seul rôle est de scruter le ciel pour repérer un avion pleine grandeur à proximité - ne regardez pas l'ATP. Portez une attention particulière à la direction d'où viennent les avions, quelle qu'elle soit, etc.)
- b. L'observateur doit se tenir debout ou s'asseoir au poste de démarrage le plus proche de tout pilote en vol, mais éloigné du ou des postes de démarrage utilisés. Soyez suffisamment près pour qu'ils puissent vous entendre.
- c. Lorsque vous repérez un conflit potentiel, criez **AVION** d'une voix claire et forte.

24) Lorsque vous pensez que l'avion n'est plus un problème, criez – **TOUT EST DÉGAGÉ**.

25) Chaque fois qu'un observateur est requis, tous les autres membres du club présents doivent réduire au minimum le bruit ambiant inutile. AUCUN rodage sur les stands de démarrage adjacents.

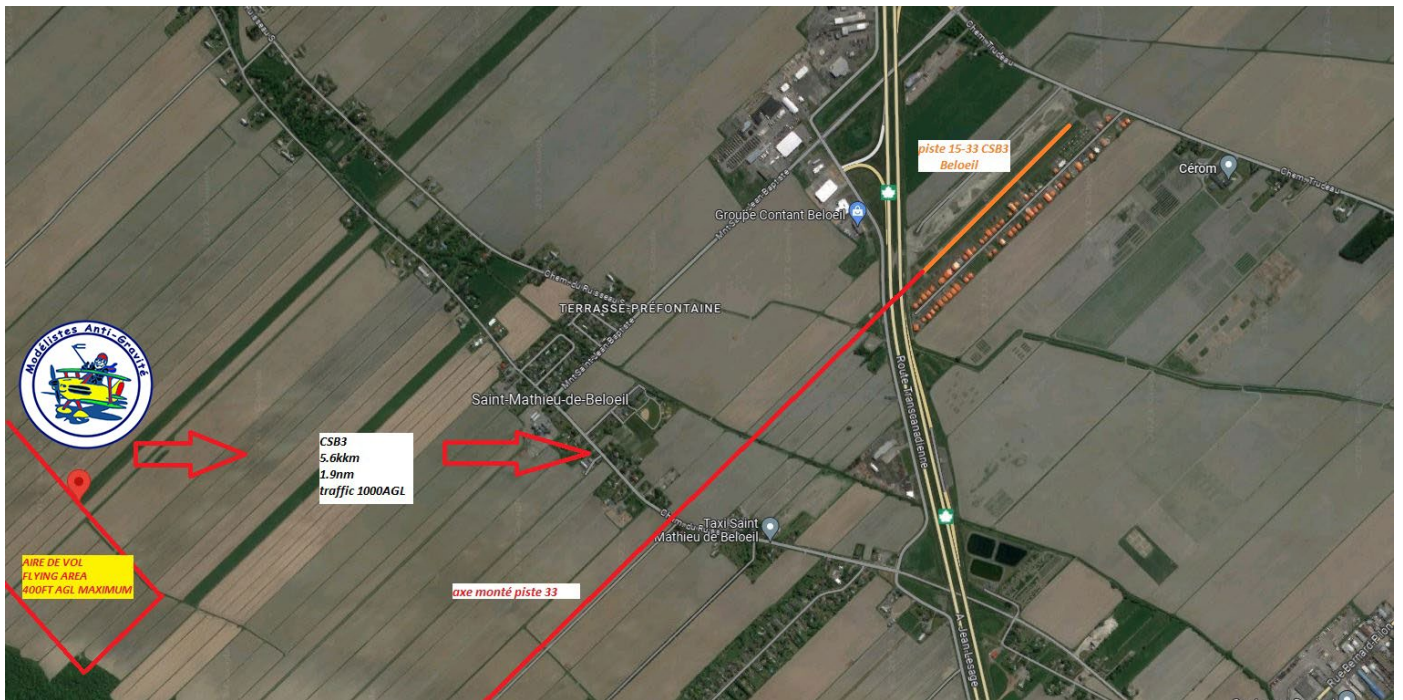
## Diagrammes

### Aménagement du terrain de vol

## Zone de vol



# Règlements du Club Les Modélistes Anti-Gravité Inc



## Entrée dans le Supplément de vol canadien

<b>ST-MATHIEU-DE-BELOEIL (GILLES BEAUDET) QC</b>		<b>CSB3</b>
<b>REF</b>	N45 35 25 W73 14 17 1.5NW 15°W (2014) UTC-5(4) Elev 49' VTA A5002	
<b>OPR</b>	Corporation Aéroport SMB Inc 450-446-5931 Reg PPR	
<b>PF</b>	B-7,8 C-3,4,5	
<b>FLT PLN</b>	(bil) <b>FIC</b> Québec 866-GOMÉTÉO or 866-WXBRIEF (Toll free within Canada) or 866-541-4105 (Toll free within Canada & USA) <b>ACC</b> Montréal 514-633-3211 or 800-633-1353, all Flt Plns, IFR tng PPR. Flt Plns by Fax at 514-633-2877 & include phone numbers where pilot can be reached prior to dep. IFR clearance or activation 514-633-3014.	
<b>SERVICES</b>	<b>FUEL</b> 100LL (Corp. Aéroport SMB. Members only.) <b>OIL</b> All <b>S</b> 1,2,3,4,5 <b>PVT ADV</b> Aviamax 450-446-2570; Helico SB3 450-536-0880; Vortex Aviation 450-446-7400	
<b>RWY DATA</b>	Rwy 15(150°)/33(330°) 2581x50 asphalt Thld 15 displ 203' Thld 33 displ 178'	
<b>RCR</b>	Opr Ltd win maint	
<b>LIGHTING</b>	15-(TE ME), 33-(TE ME) ARCAL-122.7 type K	
<b>COMM</b>	(bil)	
<b>ATF</b>	tfc 122.7 5NM outside CYHU CZ 2000 ASL	
<b>PRO</b>	<b>Circuits:</b> All circuits not to exceed 1000 ASL. Touch/go for helicopters are not auth on Rwy 15. Touch/go for all aircraft are not auth btwn 03-13Z† <b>Circuit Rwy 15:</b> Extend downwind near the wooded area. Maintain 1000 ASL until turning final. Avoid over-flying built-up area below 1000 ASL on the downwind leg. <b>Circuit Rwy 33:</b> Climb on rwy centreline to 1000 ASL before turning for circuits or BPOC. <b>Airspace:</b> CYA 627(S) aprx 12NM NE of A/D up to 3000 ASL, cont daylight. <b>Training areas:</b> See Montréal Terminal VTPC. Broadcast ground position and movement intentions.	
<b>CAUTION</b>	Twy B easily confused with Rwy 15/33. <b>CYHU instrument apch:</b> Acft flying at Montréal/St-Hubert aprt (9NM WSW of Beloeil A/D Rwy 24R instrument apch may overfly Beloeil A/D at 2100 ASL.) <b>Circuits:</b> Rwy 15 tfc ptn, twr less than 1NM NE of A/D, 331 ASL. Rwy 33 tfc ptn, twr at 1NM SSW of A/D, 240 ASL.	

## Autres diagrammes

INCLURE tous autres diagrammes ou photos jugés appropriés